ORDER OF REFERENCE OF THE HOUSE OF COMMONS

Tuesday, February 29, 1972.

Resolved,—That a Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons be appointed to examine and report upon proposals, made public, or which are from time to time made public by the Government of Canada, on a number of subjects related to the Constitution of Canada during the course of the comprehensive review of the Constitution of Canada, which review was agreed upon at the Constitutional Conference of the Prime Minister of Canada and the Premiers and Prime Ministers of the Provinces in February, 1968, and alternative proposals on the same subjects;

That the Committee have power to appoint, from among its members, such sub-committees as it may deem advisable or necessary;

That the Committee have power to sit during sittings and adjournments of the House of Commons;

That the Committee have power to report from time to time, to send for persons, papers and records, and to print such papers and evidence from day to day as may be ordered by the Committee;

That the quorum of the Committee be 17 members, whenever a vote, resolution or other decision is taken, so long as both Houses are represented and that the Joint Chairman be authorized to hold meetings, to receive evidence and authorize the printing thereof, when 7 members are present so long as both Houses are represented;

That the papers and evidence received and taken on the subject in the Second and Third Sessions be referred to the Committee and made part of the records thereof; and

That the following Members be appointed to act on behalf of the House of Commons on the Special Joint Committee, namely: Messrs. Alexander, Allmand, Asselin, Breau, Brewin, De Bané, Dinsdale, Fairweather, Gibson, Gundlock, Hogarth, Lachance, Laprise, MacGuigan, Marceau, Marchand (Kamloops-Cariboo), McQuaid, Osler, Prud'homme and Rowland.

ATTEST.

ORDRE DE RENVOI DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 29 février 1972

Il est résolu,—Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour faire une étude et un rapport sur les propositions rendues publiques ou qui sont à l'occasion rendues publiques par le gouvernement du Canada, sur un certain nombre de sujets touchant la constitution du Canada au cours de l'étude complète de la constitution du Canada, étude dont on avait convenu à la Conférence constitutionnelle du Premier ministre du Canada et des Premiers ministres des provinces, en février 1968, et sur d'autres propositions concernant les mêmes sujets;

Que le comité ait le pouvoir de choisir, parmi ses membres, ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires;

Que le comité ait le pouvoir de siéger durant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le comité ait le pouvoir de faire rapport quand il y a lieu, de faire comparaître des personnes et produire des documents et pièces et d'imprimer au jour le jour des documents et témoignages que peut ordonner le comité;

Que le quorum soit fixé à dix-sept, à condition que les deux Chambres soient représentées, chaque fois que doit se tenir un vote, s'adopter une résolution ou se prendre une autre décision. Il recommande également que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions aux fins de recevoir des témoignages et à en autoriser l'impression lorsqu'il y a au moins sept membres présents, à condition que les deux Chambres soient représentées;

Que les témoignages entendus et les documents recueillis à ce sujet au cours de la deuxième et troisième session soient déférés au comité et fassent partie intégrante des archives;

Que les députés désignés pour représenter la Chambre des communes au sein dudit comité soient MM. Alexander, Allmand, Asselin, Breau, Brewin, De Bané, Dinsdale, Fairweather, Gibson, Gundlock, Hogarth, Lachance, Laprise, MacGuigan, Marceau, Marchand (Kamloops-Cariboo), McQuaid, Osler, Prud'homme et Rowland.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes

selverdmsdO at & simederd line operation of ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons